



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 04 AVRIL 2025**

AFFAIRE N° 04-20250404

**CONTRIBUTION FINANCIERE EN FAVEUR DU SYNDICAT MIXTE
DE PIERREFONDS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **14**

Absents : **03**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSSE Camille (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404), COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre représenté par PAYET TURPIN Francemay, THIEN-AH-KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet.

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par VIENNE Axel, MUSSARD Rose Andrée représentée par HUET Marie-Josée, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie représentée par HOAREAU Sylvain, LANDRY Christian représenté par LEVENEUR Inelda, HUET Henri Claude représenté par LEBON David, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

LAFOSSE Camille représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier représenté par COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 04-20250404**CONTRIBUTION FINANCIERE EN FAVEUR DU SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Président rappelle que la CASUD contribue chaque année au financement de l'exploitation de l'aéroport de Pierrefonds par le syndicat mixte.

Par ailleurs, une contribution exceptionnelle de fonctionnement d'un montant annuel de 423 500 euros sur une période triennale 2024-2026 a été également validée sur son principe, lors de l'assemblée du 5 avril 2024, pour soutenir financièrement le syndicat dans son plan de relance de l'activité aérienne commerciale. En effet, la perspective de retrouver, en 2026 ou au plus tard en 2027, un trafic de l'ordre de 80.000 passagers à destination de l'île Maurice, de Mayotte et de Madagascar s'avère réaliste au regard de l'appétence du bassin de chalandise fort de ses 460.000 habitants à moins de 45 mn de l'aéroport.

Les discussions par les membres du syndicat, au sujet de ce scénario de relance de la fréquentation de cet équipement structurant pour la région Sud, sont engagées dans l'optique d'arrêter une nouvelle vision stratégique de Pierrefonds 2025-2027 susceptible de pérenniser cet outil de développement économique et touristique.

A cet effet, il est essentiel cette année de maintenir les contributions financières de la CASUD sur les mêmes niveaux que 2024, à savoir :

Contributions Financières	2023	2024	2025
Fonctionnement	374 242,00	391 396,27	391 396,27
Exceptionnelle 2024-2026	0	423 500,00	423 500,00
TOTAL	374 242,00	814 896,27	814 896,27

La contribution financière de la CASUD en faveur du Syndicat mixte de Pierrefonds au titre de l'exercice 2025 s'élèverait ainsi à 814 896,27 euros.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'octroi d'une contribution financière de 814 896,27 euros au titre de l'exercice 2025 au Syndicat Mixte de Pierrefonds ; il est rappelé qu'une avance de 300 000 euros a été accordée par l'assemblée le 31 octobre 2024 et qu'il sera déduit de la contribution les sommes déjà versées depuis le 1^{er} janvier 2025,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve l'octroi d'une contribution financière de 814 896,27 euros au titre de l'exercice 2025 au Syndicat Mixte de Pierrefonds ; il est rappelé qu'une avance de 300 000 euros a été accordée par l'assemblée le 31 octobre 2024 et qu'il sera déduit de la contribution les sommes déjà versées depuis le 1^{er} janvier 2025,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 11/04/2025